

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : UN AN
MONACO - FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 61,00 F
ÉTRANGER : 62,00 F

Annexe de la « Propriété Industrielle » seule 27,00 F
Changement d'adresse : 1,00 F
Les Abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année

INSERTION\$ LÉGALES : 7,50 F la ligne

DIRECTION - RÉDACTION
ADMINISTRATION
HOTEL DU GOUVERNEMENT

Téléphone 30-19-21

Compte Chèque Postal : 301947 - Marseille

SOMMAIRE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 77-133 du 25 mars 1977 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque « Société d'Exploitations Hôtelières, Maritimes, Aériennes et Terrestres Monaco », en abrégé « SODEXHO MONACO S.A. » (p. 279).

Arrêté Ministériel n° 77-134 du 25 mars 1977 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque « Comptoir de Fournitures Générales pour le Commerce et l'Industrie », en abrégé « COFOGE » (p. 280).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 77-29 du 7 avril 1977 plaçant une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 280).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires sociales

Circulaire n° 77-29 du 7 avril 1977 relative au Dimanche
1^{er} mai 1977, Jour férié légal, reporté au Lundi 2 mai 1977
(p. 281).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du logement

Locaux vacants (p. 281).

MAIRIE

Avis de vacance d'emplois n° 77-11 (p. 281).

INFORMATIONS (p. 281 à 282).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 282 à 285).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 77-133 du 25 mars 1977 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque « Société d'Exploitations Hôtelières, Maritimes, Aériennes et Terrestres Monaco », en abrégé « SODEXHO MONACO S.A. ».

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « Société d'Exploitations Hôtelières, Maritimes, Aériennes et Terrestres Monaco », en abrégé « SODEXHO MONACO S.A. » agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 24 février 1977;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mars 1977;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont autorisées :

1°) La modification de l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination sociale qui devient : «SODEXHO MONACO»;

2°) La modification de l'article 5 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 100.000 francs à celle de 250.000 francs; résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 février 1977.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifiée par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 susvisée.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement le vingt cinq mars mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Ministre d'Etat :
A. SAINT-MLEUX.

Arrêté Ministériel n° 77-134 du 25 mars 1977 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque «Comptoir de Fournitures Générales pour le Commerce et l'Industrie», en abrégé «COFOGE».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «Comptoir de Fournitures Générales pour le Commerce et l'Industrie», en abrégé «COFOGE», agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 15 novembre 1976;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 mars 1977;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Est autorisée la modification de l'article 6 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 100.000 francs à celle de 300.000 francs; résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 novembre 1976.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifiée par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 susvisée.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement le vingt cinq mars 1977.

Le Ministre d'Etat :
A. SAINT-MLEUX.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 77-29 du 7 avril 1977 plaçant une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la Loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 421 du 28 juin 1951 constituant le statut des fonctionnaires et agents de l'ordre municipal;

Vu la demande présentée par M^{me} Catherine SANTINI, née CHOISIT, tendant à être placée en position de disponibilité, pour convenances personnelles;

Vu l'Arrêté Municipal n° 77-28 du 25 mars 1977 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire.

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M^{me} Catherine SANTINI, née CHOISIT, employée de bureau au Service de l'Etat Civil, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité pour une période de six mois, à compter du 1^{er} mai 1977.

ART. 2.

M. le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent Arrêté dont une ampliation a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat, en date du 7 avril 1977.

Monaco, le 7 avril 1977.

P. le Maire,
Le Premier Adjoint ff. :
J. NOTARI.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Direction du Travail et des Affaires sociales

Circulaire n° 77-29 du 7 avril 1977 relative au Dimanche 1^{er} mai 1977, jour férié légal, reporté au Lundi 2 mai 1977.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 800 du 18 février 1966 qui stipule que lorsque le 1^{er} mai tombe un dimanche, le lundi qui suit sera jour férié légal, le lundi 2 mai 1977 est chômé et payé pour l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations résultant de la législation explicitées dans la circulaire du Service n° 66-19 du 31 mars 1966 (publiée au Journal de Monaco du 8 avril 1966) ce lundi 2 mai sera également payé s'il tombe soit le jour de repos hebdomadaire du travailleur soit un jour ouvrable normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du logement.

LOCAUX VACANTS

Avis aux prioritaires.

Adresse	Composition	Affichage	
		du	au
20, rue Basse	Une grande pièce + alcôve + débarras.	6-4-77	25-4-77

*Le Directeur de l'Habitat :
Marc LANZERINI.*

MAIRIE

Avis de vacance d'emplois n° 77-11.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que des

emplois temporaires sont vacants au déshabilleur public de la plage du Larvotto, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 1977, à savoir :

- deux caissières;
- une suppléante caissière et surveillante de cabines;
- quatre surveillantes de cabines;
- quatre surveillants de plage.

Les candidats devront faire parvenir au Secrétariat Général de la Mairie, dans les cinq jours de cette publication, leur dossier, à savoir :

- une demande sur timbre;
- deux extraits de l'acte de naissance;
- un certificat de nationalité;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date;
- un certificat de bonnes vie et mœurs.

Conformément à la Loi, la priorité d'emploi est réservée aux candidats monégasques.

INFORMATIONS

La semaine en Principauté

La musique

Le dimanche 24 avril, à 17 heures, salle Garnier, concert par l'Orchestre national de l'Opéra de Monte-Carlo sous la direction de Lovro von Matačić. Au programme : *Symphonie concertante pour hautbois, clarinette, basson et cor*, de Mozart; *Rhapsodie pour clarinette*, de Claude Debussy; *Concerto pour timbales*, de Taerichen et *Boléro*, de Maurice Ravel.

Solistes : Jean-Paul Barreton, hautbois; Daniel Favre, clarinette; Jacques Petit, basson; François Cagnon, cor et Pierre Naudin, timbalier.

Les conférences

A l'association de préhistoire et de spéléologie

Le lundi 18, à 21 heures, au musée d'anthropologie. *Spéléologie dans les Alpes-Maritimes*, par Serge Primard et Jacques Clauzon.

Les projections de films éducatifs au musée océanographique

Jusqu'au mardi 19, *Blizzard à Esperanza*;
à partir du mercredi 20, *La baleine qui chante*.

Les expositions

Au forum art gallery, *Guy Cambler* (vernissage le jeudi 21, de 18 h 30 à 23 heures).

Les congrès

Du lundi 18 au samedi 30, *XI^e conférence hydrographique internationale* (voir le Journal de Monaco du 8 avril).

Les grandes ventes aux enchères publiques

Les vendredi 22 et samedi 23, dans le salon grand-prix de l'hôtel Loews, *monnaies anciennes* (grecques; romaines; byzantines; gauloises; trésor en or de la guerre de 100 ans; françaises, royales et contemporaines; collection d'essais français de 1939 à 1948; féodales d'Alsace; étrangères).

Corso fleuri pour enfants

Le samedi 23, à 15 heures, dans les jardins du hall du centenaire.

Les sports

Le samedi 23, à 20 h 30, au stade Louis II, Monaco-Arles en championnat de France de football;

Le dimanche 24 :

Au Monte-Carlo golf-Club, les prix Moser;

A Fontvieille, championnat de canots miniatures organisé par la section modélisme de l'aéro-club de Monaco;

En yachting lourd, challenge de printemps, doté du grand prix de la ville de Nice, sur le parcours Nice-Monaco et retour.

Le variety clubs international...

...tiendra en Principauté, du lundi 25 au vendredi 29 avril, sa convention annuelle qui revêtra un éclat tout particulier car ce sera celle du 50^e anniversaire de la fondation de cette importante organisation dont l'objectif essentiel est de contribuer, sur un plan mondial, à la protection de l'enfance abandonnée et de l'enfance handicapée.

Créé à Pittsburg en 1927, le *Variety clubs international* déploie, depuis, une activité exemplaire en liaison avec les hôpitaux et les institutions spécialisées : quelque 300 millions de dollars ont été collectés. Sa recette annuelle se situe aux environs de 20 millions de dollars.

Aux États-Unis et au Canada, diverses chaînes de télévision offrent à l'association plusieurs heures d'émissions par semaine. Un vaste public est ainsi sensibilisé aux problèmes de l'enfance malheureuse.

L'organisation dispose de plus de 1.700 autobus, dont une quarantaine en France. Sous le nom évocateur de *Variety sunshine coaches*, ils symbolisent pour les enfants du monde entier l'évasion vers le soleil des vacances!

Variety clubs international a pour ambition de susciter et d'orienter, à travers les 5 continents, des états de charité et d'amitié agissante. Elle décerne, depuis 1938, une récompense *The humanitarian award* destinée à honorer, chaque année, une personne qui aura fait preuve d'esprit humanitaire.

En provenance de 11 pays, 1.100 délégués, représentant une quarantaine de variety clubs régionaux, participeront à la convention dont les travaux auront pour cadre le centre de rencontres internationales de l'avenue d'Ostende.

Quelques événements à noter, d'ores et déjà, sur votre agenda

Le conseil musical et le conseil littéraire se réuniront, le premier, du lundi 2 mai, le second du lundi 9, les deux, jusqu'au jeudi 12, en vue d'attribuer, respectivement, le *prix de composition musicale* et le *prix littéraire*, de la fondation Prince Pierre de Monaco.

La IV^e table ronde mondiale de football, les lundi 2 et mardi 3 mai.

Le 10^e concours international de bouquets, les samedi 7 et dimanche 8 mai.

Le 35^e grand prix automobile de Monaco, le dimanche 22 mai.

Les fêtes traditionnelles de la *santo Estello*, du samedi 28 au mardi 31 mai.

La 40^e exposition canine internationale, les samedi 12 et dimanche 13 juin.

Le gala d'ouverture au Monte-Carlo sporting-club, le vendredi 1^{er} juillet, avec Julio Iglesias.

Ph. F.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES**VENTE DE FONDS DE COMMERCE***Première Insertion*

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco le 10 décembre 1976, enregistré le 17 décembre 1976 f^o 40 R case 1, Madame Jacqueline TIAR, épouse de Monsieur Jean GAUTRON, demeurant ensemble à Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes) Résidence « Belle Étoile » Chemin des Myrtes, a vendu à Madame Verena BIGLER, épouse séparée de biens de Monsieur Joanny FAVRE, demeurant ensemble à Monaco, 12, avenue Prince Pierre, un fonds de commerce de vente en gros et détail de poteries, céramiques, articles de souvenir, cartes postales, matériel et produits photographiques : vente en gros et détail, importation, exportation de matériel et vêtements de sport, connu sous l'enseigne « MONASOUCA » et exploité 12, avenue Prince Pierre à Monaco.

Oppositions s'il y a lieu au siège du fonds cédé dans les dix jours de la deuxième cession.

Monaco, le 15 avril 1977.

Etude de M^e Jean-Charles REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CESSION DE FONDS DE COMMERCE*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 3 février 1977, par M^e J.-C. Rey, notaire soussigné, M^{me} Cornélie, Georgina DELERUE, sans profession, veuve de Monsieur Jean KOEBELE, demeurant « Le Rayon de Soleil », avenue de la Malmaison à Villefranche-sur-Mer, a cédé à Monsieur Maurice, Edouard, Noël BONI, commerçant, demeurant 2, rue Princesse Caroline à Monaco, un fonds de commerce de buvette-restaurant... exploité, 4, rue de la Colle à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu, le 16 décembre 1976, par le notaire soussigné, Monsieur Jacques ANFOSSO, restaurateur, et Madame Emilie BORDERO, sans profession, son épouse, demeurant à Monaco-Ville, 10, rue Basse, ont conféré en gérance libre à Monsieur Jean-Claude SCORPIONI, barman, demeurant 30, avenue de France, à Roquebrune Cap Martin, un fonds de commerce de restaurant dénommé « U CAVAGNETU », exploité n° 14, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville, pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} mars 1977.

Il a été prévu un cautionnement de VINGT MILLE FRANCS.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 11 janvier 1977, par le notaire soussigné, Monsieur Second-Laurent-Toussaint BELLINI et M^{me} Charlotte POYET, son épouse, demeurant, n° 16, avenue Hector Otto, à Monaco, ont renouvelé pour une période de trois années à compter du 6 janvier 1977, la gérance libre consentie à Monsieur Roger-Etienne-Max BONNEVIE, demeurant n° 40 rue Grimaldi, à Monaco et concernant un fonds de commerce d'alimentation générale exploité n° 16, avenue Hector Otto, à Monaco.

Il a été prévu un cautionnement de 5.000 francs. Oppositions s'il y a lieu au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 avril 1977.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M^e Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 novembre 1976, M^{me} Maja KARLSSON, veuve de Monsieur Hans JANSSON, demeurant à Monte-Carlo, « L'Estoril », avenue Princesse Grace, a donné en gérance libre à Monsieur Roger ROCHE, demeurant à Monaco, 6, boulevard du Jardin Exotique, l'exploitation d'un fonds de commerce de « libre service », connu sous le nom de « MAY STORIL », exploité à Monte-Carlo, 31, avenue Princesse Grace, « L'Estoril », pour une durée d'une année à compter du 1^{er} décembre 1976.

Il a été versé un cautionnement de 10.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 avril 1977.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

SOCIÉTÉ DU MADAL

Société anonyme monégasque au capital de 750.000 francs

Siège social : MONACO (Principauté)

R.C.I. 56 S 0102

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, le vendredi 6 mai 1977 à 11 heures, à l'effet

de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- + Rapports du Conseil d'Administration sur les comptes des exercices sociaux de 12 mois clos les 31 décembre 1975 et 31 décembre 1976;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur ces mêmes exercices;
- Examen et approbation des comptes; Affectation des résultats; Quitus aux Administrateurs;
- Nominations d'Administrateurs;
- Autorisation à donner aux Administrateurs dans le cadre de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

POLY-PLASTIC S.A.

Société anonyme monégasque au capital de 560.000 francs
MONACO CONDAMINE (Principauté)

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme monégasque POLY-PLASTIC S.A., sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra le 28 mai 1977, à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société, durant l'Exercice 1976.
- Rapport des Commissaires aux Comptes, sur le mandat à eux confié pendant ledit exercice.
- Approbation du bilan et du compte des profits et pertes de l'exercice 1976; quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'Exercice 1976.
- Nomination de deux Commissaires aux comptes.
- Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes.
- Renouvellement du Conseil d'Administration.
- Renouvellement de l'autorisation prévue par l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895.
- Fixation de la valeur de l'Action.

Le Conseil d'Administration.

SCASI

SOCIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION D'APPAREILS
POUR LES SCIENCES ET L'INDUSTRIE

Société anonyme au capital de 638.200 francs.

Rue du Stade - MONACO (Principauté)

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la SOCIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION D'APPAREILS POUR LES SCIENCES ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège social le mardi 3 mai 1977 à 11 h 30 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice clos le 31 décembre 1976.
- 2°) Rapport des Commissaires sur les comptes dudit Exercice.
- 3°) Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits, approbation de ces situations et affectation des résultats, quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion.
- 4°) Autorisation à donner aux Administrateurs en vertu de l'article 23 de l'Ordonnance souveraine du 5 mars 1895.
- 5°) Renouvellement du mandat d'un Administrateur.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

" PHARMAC "

Siège Social : « Le Thalès », rue du Stade - MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la « S.A.M. PHARMAC » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège social pour le vendredi 6 mai 1977 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1976.
- 2°) Rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice.
- 3°) Lecture du Bilan et du Compte de profits et pertes établis au 31 décembre 1976; approbation de ces situations s'il y a lieu et quitus à donner aux

Administrateurs pour leur gestion ; quitus définitif à un Administrateur décédé. Affectation du résultat.

4°) Ratification de nomination d'administrateurs.

5°) Autorisation à donner aux Administrateurs en vertu de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895.

6°) Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

B. C. M. C.

BANQUE CENTRALE MONÉGASQUE DE CRÉDIT
A LONG ET MOYEN TERME

Société anonyme monégasque au capital de 10.000.000 de F.

Siège Social : 15 bis, avenue d'Ostende - MONTE-CARLO

R.C.I. : 69 S 1243

S.S.E.E. : 833 MC 213 0 132

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mardi 3 mai 1977 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice clos le 31 décembre 1976.

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur le même Exercice.

- Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes.

- Affectation des Résultats.

- Quitus au Conseil d'Administration.

- Autorisation à donner aux Administrateurs dans les termes de l'Article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895.

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

S.A.M. LABORATOIRES DULCIS DU DOCTEUR FERRY

Siège Social : « Le Thalès », rue du Stade - MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la « S.A.M. LABORATOIRES DULCIS du Docteur FERRY » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège social pour le vendredi 6 mai 1977 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1976.

2°) Rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice.

3°) Lecture du Bilan et du Compte de profits et pertes établis au 31 décembre 1976 ; approbation de ces situations s'il y a lieu et quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion ; quitus définitif à un administrateur décédé. Affectation du résultat.

4°) Ratification de nomination d'administrateurs.

5°) Autorisation à donner aux Administrateurs en vertu de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895.

6°) Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Le Gérant du Journal : CHARLES MINAZZOLI.

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO
